

RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public
d'assainissement collectif pour l'année 2010 présenté conformément
à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

Présentation du territoire desservi

Mode de gestion du service

Estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées

Nombre d'abonnements

Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

Linéaire de réseau de collecte (hors branchements)

Ouvrages d'épuration des eaux usées

2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DE SERVICE

Modalité de tarification

Facture d'assainissement type

Recettes

3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Montants financiers

Etat de la dette du service

Amortissements

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

4. INDICATEUR DE PERFORMANCE

Taux moyen de renouvellement des réseaux

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

Conformité de la collecte des effluents

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation

5. DOMAINE DE L'EAU

Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

Opérations de coopération décentralisée (cf L1115-1-1 du CGCT)

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal.

Compétences liées au service :

- Collecte
- Transport
- Traitement

Descriptif de territoire desservi : Le bourg et la Renardière

Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie avec des contrats de prestation de service :

Contrat n° 1 :

Nom du prestataire : SEIT

Date de début de contrat : 30 mai 2008

Date de fin du contrat : 30 mai 2011

Missions du prestataire : maintenance des postes de relevage des eaux usées.

Contrat n° 2 :

Nom du prestataire : G2C Environnement

Date de début de contrat : 17 mars 2009

Date de fin du contrat : 31 décembre 2010

Missions du prestataire : suivi agronomique de l'épandage des boues des stations d'épuration.

Contrat n° 3 :

Nom du prestataire : CONSEIL GÉNÉRAL DU LOIRET (SATESE)

Date de début de contrat : 29 avril 2009

Date de fin du contrat :

Missions du prestataire : assistance technique de l'assainissement collectif.

Estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées

Le service public d'assainissement collectif dessert 534 habitants (nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne de réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.).

Nombre d'abonnements

Abonnements domestiques : 242

Abonnements non domestiques : 0

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

Nombre d'autorisations : 0

Nombre d'autorisations de déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L. 1331-10 du code de la santé publique.

Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'assainissement est de 5,407 kilomètres.

Ouvrages d'épuration des eaux usées

STEP n° 1 : Le Bourg

Type de traitement : filtres à sable

Année de construction : 1995

Capacités d'épuration :

Nombre d'équivalents-habitants : 200

Autorisation de rejet : déclaration date : ---

Durée : ---

Prescriptions de rejet : NEANT (pas de rejet)

DBO5 :

DCO :

MES :

NGL :

PT (Phosphore Total) :

pH :

NH4+ :

Quantité de boues issues de la STEP n° 1 : 0,54 TMS (Tonnes de matières sèches).

STEP n° 2 : La Renardière

Type de traitement : filtres à sable

Année de construction : 2002

Capacités d'épuration :

Nombre d'équivalents-habitants : 400

Autorisation de rejet : déclaration date : ---

Durée : ---

Prescriptions de rejet :

DBO5 : 20 mg(O2)/L

DCO : 140 mg (O2)/L

MES : 15 mg/L

NGL : 62,1 mg (N)/L

PT (Phosphore Total) : 7 mg(P)/L

pH : 7

NH4+ : 39 mg (N)/L

Quantité de boues issues de la STEP n° 1 : 1,12 TMS (Tonnes de matières sèches).

2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

Modalité de tarification

Les tarifs applicables durant l'exercice sont les suivants :

	Rémunération du service	1 ^{er} janvier de l'exercice
Part de la collectivité		
Frais d'accès au service		
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement*	95,00 €
Consommation (€ HT/m3)		0,75 €
Taxes et redevances		
TVA		5,5 %
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte (€/m3)	Forfaitaire	0,1520 €

*Cet abonnement pris en compte dans la facture 120 m3.

Le service est assujetti à la TVA.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 27 mars 2006 effective à compter du 1^{er} avril 2006 fixant la part fixe.
- Délibération du 27 mars 2006 effective à compter du 1^{er} avril 2006 fixant le prix de l'eau assainie.

Facture d'assainissement type

Les composantes de la facture d'assainissement d'un ménage de référence (120 m3) sont les suivantes :

	Collectivité	Taxes et redevances
1^{er} janvier de l'exercice	195,18 €	13,67 €
Part collectivité	94,95 €	13,67 €
Dont montant non proportionnel au volume	100,23 €	0,00 €
Montant non proportionnel (%)	51,35 %	0,00 %
1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport	195,18 €	19,24 €
Part collectivité	94,95 €	19,24 €
Dont montant non proportionnel au volume	100,23€	0,00 €
Montant non proportionnel (%)	51,35 %	0,00 %

Soit 1,78 € du m3

Pour chaque élément ayant évolué depuis l'exercice précédent il faut présenter les éléments explicatifs :

Élément ayant évolué : redevance pour modernisation

Raison de l'évolution : élément imposé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Recettes

Facturation du service d'assainissement aux abonnés	45416,74 €
Redevance pour modernisation	4422,02 €
Subventions	
Primes pour épuration de l'Agence de l'Eau	
Contribution exceptionnelle du budget général	
Contribution au titre des eaux	

3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Montant financiers

Montants des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire : 0

Montants des subventions : 0

Montants des contributions du budget général : 0

État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31 décembre : 280778,20 €

Montant remboursé durant l'exercice : 28398,72 €

- Dont en capital : 12251,55 €
- Dont en intérêts : 16147,17 €

Amortissements

Durant l'exercice, la collectivité à réalisé les amortissements suivants :

Amortissement	Montant amorti
Stations d'épuration	12269,19 €
Travaux réseau	13186,27 €
Subventions	15414,00 €

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux : NEANT

Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice : NEANT

4. INDICATEURS DE PERFORMANCE

Taux moyen de renouvellement des réseaux

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est de 0 %.

Avec L_n le linéaire de réseau remplacé l'année n , il se calcule de la façon suivante pour l'année n :

$$Tr = ((L_n + L_{n-1} + L_{n-2} + L_{n-3} + L_{n-4}) / 5) / (\text{Linéaire de réseau de desserte})$$

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacés à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

Nombre d'abonnés desservis (un abonné avec plusieurs points de rejet sera comptabilisé une fois seulement) : le service d'assainissement collectif dessert 242 abonnés.

Nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif (déterminé à partir du document de zonage de l'assainissement collectif) : le service d'assainissement collectif comprend 245 abonnés potentiels.

Le taux de desserte est de 98 % (Ratio Nombre desservis/Nombre potentiel d'abonnés).

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du service est de 10 %.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

0 point : absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements ;

10 points : existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements ;

20 points : mise à jour du plan au moins annuelle.

Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

- + 10 : informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériaux, année approximative de pose ;
- + 10 : existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations ;
- + 10 : localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...) ;
- + 10 : dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ;
- + 10 : définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau ;
- + 10 : localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement) ;
- + 10 : existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans) ;
- + 10 : mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.

Conformité de la collecte des effluents

La collecte des effluents est conforme.

Conformité des équipements des stations d'épuration

Les équipements sont conformes.

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

La performance des ouvrages n'est pas conforme.

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation

Pour chaque station d'épuration :

STEP Le Bourg :

- Tonnes de matières sèches totales admises par la filière conforme / TMS totales des boues évacuées X 100
- Filière n° 1 : valorisation agricole,
 - o Conformité de la filière : oui
 - o Tonnage de matières sèches évacuées dans l'année : 0,30

STEP La Renardière :

- Tonnes de matières sèches totales admises par la filière conforme / TMS totales des boues évacuées X 100
- Filière n° 1 : valorisation agricole,
 - o Conformité de la filière : oui
 - o Tonnage de matières sèches évacuées dans l'année : 0,56

5. DOMAINE DE L'EAU

Abandon de créances ou versements à un fond de solidarité

Le service a reçu 1 demande d'abandon de créances au cours de l'exercice et 40,04 € ont été abandonnés

Opération de coopération décentralisée (cf L 1115-1-1 du CGCT)